



## Convention de Coopération relative au DU Patrimoine et Gestion Durable

### Entre :

#### **LA CAPEB AUVERGNE RHÔNE-ALPES**

59, rue de Saint-Cyr CP 404 69338 Lyon Cedex 09 représentée  
par son Président, Monsieur Dominique GUISEPPIN

### D'une part,

#### **Et L'Association pour la Formation dans l'Artisanat du Bâtiment « L'AFABAT »**

Organisme de la CAPEB AURA

59 Rue de St Cyr 2eme étage, 69009 Lyon

Représentée par sa Présidente, Madame Christine FORNES

#### **Et L'Université Lumière Lyon 2**

86, rue Pasteur 69007 LYON

Représentée par sa Présidente, Isabelle Von BUELTZINGSLOEWEN,

### D'autre part,

**Vu le Code de l'Éducation**, concernant sa partie relative à l'Enseignement supérieur,  
**Vu le Code du Travail**, en application des dispositions de la sixième partie : « la formation professionnelle tout au long de la vie »,

### **PRÉAMBULE :**

Considérant **la volonté de la CAPEB AURA et de l'AFABAT**

- de développer les savoirs et compétences nécessaires au diagnostic en matière de conservation du patrimoine, en particulier dans les entreprises artisanales et les petites entreprises du bâtiment qui sont en position d'alerter et de participer à la conservation du patrimoine,
- de permettre de développer des synergies entre les étudiants du parcours « Patrimoine architectural et urbain du moyen-âge à la période contemporain » du master et les salariés en formation continue.

Considérant **la volonté de l'Université Lumière Lyon 2**, par l'intermédiaire de l'UFR Temps et Territoires :

- D'associer ses compétences en matière de l'histoire de l'art, histoire de l'architecture et archéologie du bâti à l'expertise technique de **la CAPEB AURA et de l'AFABAT**, pour contribuer à former tout au long de la vie dans le domaine de la conservation du patrimoine.
- de développer une formation dédiée à la conservation du patrimoine qui soit accessible aux personnels des entreprises du bâtiment et également aux étudiants en formation initiale, favorisant des synergies dans les publics.

Décident de préciser comme suit, les conditions dans lesquelles le projet se développe :

### **ARTICLE 1 : OBJET**

L'objet de la présente convention concerne la mise en place d'un Diplôme Universitaire Patrimoine et Gestion Durable.

## **ARTICLE 2 : DURÉE DU CYCLE DE FORMATION**

Cette formation, d'une durée de **280 heures** sera dispensée sur deux années universitaires, de décembre 2025 à Mai 2027.

L'Université Lumière Lyon 2 intervient pour 119,30 heures d'enseignement (sur 280 heures).

Les enseignements se dérouleront sur environ **43** journées dont plusieurs sur site (chantier, monument...), à raison de deux jours toutes les trois semaines les vendredis et samedis (sauf jours fériés et périodes de vacances scolaires hivers et été).

## **ARTICLE 3 : ORGANISATION**

Les cours seront organisés en journée, de 8h45 à 17h00, soit dans les locaux de l'Université Lumière Lyon 2 soit dans les locaux de l'AFABAT, soit sur des sites remarquables.

Au niveau des professionnels, cette formation sera réservée aux personnes identifiées par l'AFABAT et la CAPEB AURA après vérification des critères d'admission en formation continue.

Le nombre minimal de stagiaires professionnels est de 12 le nombre maximal est de 22 pour cette promotion. Des étudiants de Lumière Lyon 2 (Formation initiale, alternance...) pourront être invités à certains modules et/ou certaines visites à l'initiative de l'Université Lumière Lyon 2. Les tarifs pratiqués pour les étudiants étant invités aux modules ou aux visites sont définis par le Responsable Pédagogique de la formation, ces prix sont fixés en respectant le principe d'égalité de traitement des étudiants.

## **ARTICLE 4 : MODALITÉS PEDAGOGIQUES**

Le DU « Patrimoine et Gestion Durable » propose une formation de terrain qui inclut et alterne des aspects techniques (chantiers d'aménagement ou restauration), scientifiques (identification des éléments stylistiques, de l'origine des matériaux, des traces des différents aménagements historiques, ...) et une formation en salle, où sont présentés les données de base de l'histoire de l'art et les instruments de travail utiles aux personnes en formation. L'évaluation des acquis de la formation est réalisée en contrôle continu, et se compose d'un examen final et d'une soutenance orale devant un jury composé d'experts des trois co-contractants.

## **ARTICLE 5 : RÔLE DE CHACUN DES PARTENAIRES**

Rôle et Missions de l'AFABAT (Organisme de formation des CAPEB en région AURA) :

- Rédaction du contenu des programmes avec les Maîtres de Conférences et Professeurs,
- Recherche et coordination des intervenants avec l'Université Lumière Lyon 2
- Promotion de la formation et recrutement des stagiaires,
- Positionnement des candidats et validation des candidatures
- Gestion administrative de la formation
- Gestion du matériel pédagogique et des supports de cours
- Animation de modules
- Gestion des formateurs

Rôle et Missions de la CAPEB AURA :

- Recherche et coordination des intervenants avec l'Université Lumière Lyon 2,
- Promotion du cycle auprès du public cible et identification de prospects
- Recherche et validation des financements auprès du FAFCEA et de CONSTRUCTYS
- Elaboration et suivi des dossiers de financement des stagiaires,
- Suivi du déroulement de la formation en relation avec l'Université Lumière Lyon 2.

Rôle et Mission de l'Université Lumière Lyon 2- UFR Temps et Territoires, Département histoire l'art et archéologie :

- Rédaction du contenu des programmes avec le chef du Projet de l'AFABAT,
- Recherche et coordination des intervenants avec les chefs du Projet de la CAPEB AURA et de l'AFABAT
- Organisation de l'accueil d'ouverture
- Animation des cours dans ses locaux ou dans des locaux extérieurs,
- Mise en œuvre des moyens de contrôle des acquis,
- Gestion des formateurs (contrat, règlement...),
- Organisation de séquences pédagogiques professionnels/étudiants, dans le cadre d'échanges ou dans le cadre d'enseignements à partager en commun.
- Organisation de la remise de diplôme

Rôle partagé :

- Co conception du D.U PATRIMOINE et GESTION DURABLE
- Organisation du Jury de soutenance

## **ARTICLE 6 : MODALITÉS FINANCIÈRES**

Pour la promotion 2025/2027, le montant global de la formation est arrêté à **46 895 €** et se décompose comme suit :

Postes de dépenses	Montant
Interventions pédagogiques	21 500 €
Coordination / Pilotage	4 000 €
Fonctionnement	2 000 €
Charges administratives	8 376 €
Cout de structure	11 019 €
<b>Total</b>	<b>46 895€</b>

Le paiement par l'AFABAT s'effectuera selon le calendrier :

- 25% à la signature de cette convention
- 25% dès le mois suivant le début de la 2<sup>ème</sup> année
- 50% (solde) dès la fin de la prestation

Dès réception des factures correspondantes, à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université Lumière Lyon 2 (Trésor Public n°00001004332 Compte destinataire UB 902).

## **ARTICLE 7 : SUIVI PÉDAGOGIQUE**

Les partenaires décident de faire un bilan en milieu de cursus sur le déroulement du projet, au cours d'une rencontre entre les représentants de la direction des trois organismes.



Aucun des partenaires ne peut décider de mettre fin à ses missions avant l'échéance d'un cursus de formation.

### **ARTICLE 8 : MODALITÉS JURIDIQUES**

Les contentieux relatifs à cette convention sont de la compétence du Tribunal Administratif de Lyon. Cependant, les parties s'engagent à se rencontrer préalablement à tout recours juridictionnel afin de rechercher une solution amiable.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des partenaires pour l'année visée à l'article 2 de la présente convention.

Fait à Lyon, le

Le Président de la CAPEB AURA	La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2	La Présidente de l'AFABAT
----------------------------------	--	------------------------------